

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 V. 197 Vœu relatif au lancement d'une étude globale pour favoriser une accessibilité universelle, à tous les piétons et cyclistes des entrées de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que Michel Serres qualifie nos entrées de ville « d'abomination » ;

Considérant l'action municipale en matière d'amélioration de la qualité urbaine aux abords du périphérique et aux portes de Paris ;

Considérant les deux couvertures du périphérique déjà réalisées ;

Considérant les huit sites inscrits dans le GPRU faisant l'objet d'un vaste investissement pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants ;

Considérant les opérations d'aménagements urbains tels que Clichy-Batignolles et Paris-Rive-Gauche ;

Considérant que le schéma d'orientation pour le développement et l'usage du vélo à Paris (2010-2020) voté à l'unanimité en juin 2010 prévoit les continuités cyclables aux portes de Paris ;

Considérant la mise en service du tramway des maréchaux en 2006 et sa prolongation jusqu'à la porte de la Chapelle ;

Considérant la requalification urbaine accompagnant l'arrivée du tramway et le traitement des espaces publics en faveur des piétons, cyclistes et personnes en situation de handicap ;

Considérant le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Considérant le vœu du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- Qu'un bilan global soit réalisé en s'appuyant sur l'ensemble des actions menées depuis 2001 sur l'espace public des portes de Paris ;
- Que ce bilan soit accompagné de préconisations en vue de favoriser l'accessibilité universelle des portes de Paris à tous les piétons et cyclistes.